

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 32 (1903)

Heft: 15

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la pension prévue par la loi actuelle n'est plus en rapport ni avec les besoins croissants de l'existence, ni avec le travail toujours plus absorbant qu'on impose à l'instituteur, un capital social considérable, dont le revenu sera assez élevé pour diminuer les sacrifices à faire par l'Etat, sera encore le motif qui déterminera l'autorité législative à entrer dans les vues des intéressés en augmentant la pension. Que le corps enseignant continue à veiller à la prospérité de sa Caisse de retraite, institution d'autant plus nécessaire qu'elle est appelée à fournir le pain indispensable aux invalides d'une carrière dans laquelle il est matériellement impossible à l'initiative individuelle de se créer des ressources suffisantes pour les vieux jours !

Vevey, en mai 1903.

Pour le Comité :
Le secrétaire, H. GUILLOD.



BIBLIOGRAPHIE

Revue de Fribourg. — Sommaire du troisième fascicule, mai-juin 1903 :

G. Pailhès. Chateaubriand, Mme de Duras et M^{lle} de Constant, lettres et documents inédits. — *Varius Besson*, Commediat. — *G. Michaut*, Sainte-Beuve à Lausanne, — *Jean Brunhes*, Les Groupes et les méthodes d'éducation sociale en Suisse. — *Hubert Savoy*. Chronique scientifique. Les travaux botaniques du professeur Maximilien Westermaier. — A travers les Revues. — Livres nouveaux. — Notes et nouvelles.



CORRESPONDANCE

Du pied des Monts, le 17 juillet.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Voulez-vous bien permettre que je fourre le bout de mon vieux nez dans la question de la soustraction ? Si oui, voici ma manière d'y voir. Ne serait ma vue pas plus longue que mon appendice olfactif, que ce serait déjà quelque chose, attendu que j'ai été, sous ce dernier rapport, prodigieusement doté. Mais ce détail doit être pour le lecteur d'un médiocre intérêt, car le sujet dont je viens l'entretenir n'est point une question de flair et il ne relève pas des sens, quoi qu'en dise l'instituteur qui s'est fait dans le *Bulletin* le paladin de la compensation dans la soustraction. Ce champion révèle un caractère d'une trempe étonnante. Il est taillé pour les combats homériques. Dans les temps préhistoriques, il se fût joint aux Titans pour escalader les cieux. Sous Jason, il eût pris part à l'expédition des Argonautes. A l'époque de la chevalerie, on l'eût vu, armé de pied en cap, châtier les méchants et venger l'innocence persécutée. Mais hélas ! il est né trop tard pour devenir un héros. Nos

temps prosaïques ne laissent qu'une ressource à son humeur belliqueuse : batailler pour le progrès. Il me permettra toutefois de lui dire que cette fois il me fait l'effet de manier une épée trop lourde pour son bras et que les coups qu'il croit être mortels ne frappent que le vide.

Il me suffira, en effet, de deux ou trois questions pour bien faire ressortir l'inanité de ses efforts. La compensation dans la soustraction est-elle absolument nécessaire pour assurer l'avancement de nos écoles en fait de calcul ? N'a-t-on pas vu des maîtres obtenir d'excellents résultats tout en faisant usage de l'emprunt avec les débutants ? C'est le maître qui fait valoir la méthode et non la méthode qui fait valoir le maître. Il nous a prouvé lui-même qu'entre les mains d'un maladroit un marteau ne sert qu'à faire une méchante besogne.

Mais voici un fait plus grave. Enseigner aux enfants à emprunter et à ne rendre jamais !... Quelle horreur pour un éducateur ! Quel coup de marteau à la morale. Mais si le mot *emprunter* vous offusque, employez-en un autre dont s'accommodera mieux votre oreille méticuleuse. Vous direz par exemple : sur le chiffre des dizaines, je *prélève* 1 dizaine que je réduis en 10 unités simples. Le septième commandement du Décalogue se trouve ainsi respecté. Vous voilà, j'espère, satisfait. Les vrais éducateurs vous seront à jamais reconnaissants d'avoir provoqué cette salutaire réforme, et votre nom mériterait mieux que beaucoup d'autres de passer à la postérité. C'est pourquoi je propose que votre portrait figure bien en vue dans toutes les écoles primaires du canton, portant au pied en gros caractères cette inscription : Le restaurateur de la morale dans nos écoles.

Ce pieux désir servira de conclusion à mon épître.

Un vieux régent.

— ♦ —

Chronique scolaire

Confédération. — Les 10 et 11 juillet a eu lieu, à Zurich, le 20^{me} Congrès des instituteurs suisses.

La première séance a eu lieu à l'église de Saint-Pierre, et le conseiller d'Etat Locher a prononcé le discours de bienvenue. Il a fait l'historique de la question de la subvention à l'école primaire.

Le directeur de l'Ecole normale, M. Herzog, de Wettingen, a parlé ensuite de l'art et de l'école.

Plusieurs autres orateurs ont pris la parole sur le même sujet, et un certain nombre de thèses ont été renvoyées à l'examen du Comité.

1400 instituteurs ont pris part au banquet dans la cantine de la fête fédérale de gymnastique. M. Locher, conseiller d'Etat, a porté le toast à la patrie. Il a recommandé qu'on ne se laisse pas aller à l'émiettement dans l'emploi de la subvention de la Confédération et a annoncé que le gouvernement de Zurich